



**Commune de
CIVRIEUX D'AZERGUES - 69380
Membre C.C. Beaujolais-Pierres Dorées
Canton de Anse
Département du Rhône**

Conseil Municipal séance du 5 mars 2020

**COMPTE RENDU
Commune de Civrieux d'Azergues
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 mars 2020**

L'an deux mil vingt, le 5 mars à 20h00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 février 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie Pierre TEYSSIER, Maire.

Etaient Présents : Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Mme Liliane DALLA LIBERA, Monsieur Loïc BOUCHARD, Madame Françoise BRESSON, Monsieur Jean PHILIBERT, Madame Brigitte BOURGEAY , Monsieur Rocco CAPPELLETTI, Madame Isabelle LUC, Monsieur Etienne du CHAFFAUT, Madame Claire CARMIGNATO, Monsieur Olivier PASQUAL, Monsieur Denis BINAUD, Monsieur Xavier ROLLIN, Monsieur Gabriel EHRET

*Etaient absents excusés : Isabelle ADELIN donne pouvoirs à Françoise BRESSON
Jean Baptiste PAULIN donne pouvoirs à Loïc BOUCHARD
Franck GRORUD donne pouvoirs à Rocco CAPPELLETTI
Jean Luc TORREQUADRA donne pouvoirs à Xavier ROLLIN
Béatrice CESARI donne pouvoirs à Denis BINAUD*

Nombre de conseillers en exercice : 19 présents : 14 votants : 19

Secrétaire de séance : Françoise BRESSON

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Tous les élus avaient été destinataires des documents comptables.

Vote des comptes de gestion et administratif 2019

⇒ Budget commune :

La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de 317 331.49€

La section d'investissement de 1 653 521.25

Soit un excédent global 1 970 852.74 € auquel il faut déduire les restes à réaliser de 1 212 105.93€, il reste donc un disponible de 1 061 143.60€ pour le budget 2020

Il est précisé que ces chiffres sont identiques au compte de gestion établi par la trésorerie.

Il est précisé que l'excédent important est dû principalement à l'encaissement du Prêt pour les travaux de réhabilitation de la salle des sports ainsi que de la subvention versée par le département.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement, en recette d'investissement au compte 1068

M. Philibert soumet au vote l'approbation de ces résultats.

Approuvé à l'unanimité par l'assemblée.



⇒ **Budget M 49 Assainissement :**

La section d'exploitation fait ressortir un excédent de 237 776.05€

La section d'investissement 230 493.52€

Soit un excédent global de 468 269.57€ - auquel il faut déduire les restes à réaliser pour 324 390€

Ces chiffres sont également identiques au compte de gestion établi par la trésorerie.

Il est proposé également d'affecter le résultat de fonctionnement en recettes d'investissement compte 1068.

M. Philibert soumet au vote l'approbation de ces résultats.

Approuvé à l'unanimité par l'assemblée

⇒ **Budget ZAM Les Verchères**

Le résultat de la section de fonctionnement est neutre et la section d'investissement à fait ressortir un déficit de 490 611.30€ qui sera repris au budget 2020, au compte 01 Dépenses d'Investissement

Ces chiffres sont identiques au compte de gestion du comptable de la trésorerie.

M. Philibert soumet au vote l'approbation de ces résultats.

Approuvé à l'unanimité par l'assemblée

Vote des taux d'imposition 2020

Le budget prévisionnel 2020 a été préparé avec les mêmes taux qu'en 2019.

Avec la réforme de la fiscalité, le taux de la taxe d'habitation demeure inchangé, Madame le Maire rappelle les taux :

	Taux proposé pour 2020	Base d'imposition	Produit attendu
Taxe d'habitation	4.94	2 440 000	120 536.00
Taxe foncière bâtie	9.58	3 795 063	363 567.03
Taxe foncière non bâtie	29.23	22 757.00	6 651.87

Elle soumet au vote le maintien de ces taux, afin de ne pas alourdir la fiscalité des sévériens.

Approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Vote du budget communal 2020

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 740 561.49€

Et la section d'investissement à 3 663 696.19€.

Les principaux investissements portent sur la réhabilitation de la Salle des Sports, l'acquisition d'un broyeur et d'une autolaveuse.

Concernant les subventions aux associations, le GSC a confirmé la répartition de la somme de 2 100€ en fonction du nombre de jeunes sévériens adhérents dans chaque club.

Mme le Maire soumet au vote.

Par 3 abstentions et 16 Pour, le budget 2020 est adopté.



Vote du budget assainissement M 49

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recette pour la section d'exploitation à 87 300€.

Pour la section d'investissement à 546 269.57€.

Les travaux de réalisation du réseau d'eaux pluviales, chemins de Palayer, de Grand Val et achèvement rue de l'église seront réalisés sur ce budget.

Mme le Maire soumet au vote.

Par 3 abstentions et 16 Pour, le budget 2020 est adopté.

Vote du budget Zone d'aménagement des Verchères

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes, en la section de fonctionnement à la somme de 1 443 473.94€. et en section d'investissement à la somme de 569 085.30€

Ce budget prévoit principalement la vente du terrain à DAVRIL et les travaux de réalisation de la voirie et des espaces publics, en collaboration avec la CCBPD.

Mme le Maire soumet au vote.

Par 3 abstentions et 16 Pour, le budget 2020 est adopté.

Avenant à la convention de mandat signée le 4/09/2017 avec la CCBPD

Une convention de mandat entre la commune et la CCPBD avait été signée pour l'aménagement de Verchères, pour une estimation de travaux sous mandat de 100 000€ TTC; suite à l'arrêt de l'enveloppe du projet, l'estimation de travaux sous mandat est portée à 330 000€ TTC. Il s'agit de :

- création des réseaux du nouveau quartier,
- des cheminement doux,
- des aménagements de sécurité
- création d'espaces verts en tenant compte des végétaux existants
- implantation de mobilier urbain
- création de stationnement à proximité des services publics

Concernant les travaux de sécurité, un dossier de subvention au titre des amendes de police 2020 sera demandé.

Madame le Maire soumet au vote, aussi bien pour l'autoriser à signer cet avenant n° 1 que pour déposer le dossier d'amende de police

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Effacement de dette suite à décision judiciaire

A la demande de la trésorerie, et suite à la clôture d'une entreprise, une dette de 174€ correspondant au recouvrement de la taxe sur les emplacements publicitaires 2016, n'a pu être encaissée et il convient donc d'effacer cette dette, en prévoyant la dépense au compte 6542 (créance éteinte).

Madame le Maire soumet au vote.

Accord à l'unanimité.



Salle des sports

Madame le Maire informe de l'avancée du chantier. À aujourd'hui il se déroule sans incident, le planning est respecté, jusqu'à présent aucun surcoût n'apparaît. Les gradins qui accueilleront environ 250 personnes sont en cours de réalisation, la première marche sera coulée lundi prochain. Le remplacement des polycarbonates démarre également lundi, la société Freyssinet se charge de la dépose et Etancoba installe les nouvelles plaques au fur et à mesure.

Altéo

Le chantier a repris suite à l'obtention du permis modificatif en date du 18 février dernier.

Après de nombreux échanges avec les services de la DDT nous avons opté pour une solution acceptable par tous.

Nous avons donc dépêché un géomètre afin de prendre toutes les mesures et de les confronter à celles déclarées par Altéo. Il y avait effectivement des divergences légères qui ont été corrigées.

Pour s'assurer du respect du PLU, des règles d'accessibilité et de la cohésion avec le futur aménagement des espaces publics des Verchères il a été fait appel à Audrey Barthomeuf qui est à l'origine de l'étude environnementale du secteur pour trouver la meilleure solution avec l'architecte d'Altéo.

La solution consiste donc au rehaussement de 45 cm du niveau 0, de la mise en place d'une rampe d'accès pour le parking souterrain qui permettra le respect de la réglementation en vigueur pour l'accessibilité et de la modification de la future emprise publique sur la partie est.

C'est une très bonne nouvelle si on prend en considération le désarroi des futurs acquéreurs.

Programme des Verchères

Le jugement d'Appel concernant le recours contre l'arrêté du Maire du permis d'aménager opposé à M. Fornas en juillet 2013 a été rendu le 28 janvier 2020 avec une nouvelle condamnation pour la commune de 1 250€ à verser à M. Fornas. Cette décision ne permet toujours pas de signer la vente de ce terrain avec le promoteur sélectionné DAVRIL Promotion, car un recours au conseil d'état est toujours possible. Cette situation est plutôt préjudiciable pour la commune, les fonds de cette transaction 1 350 000€ sont nécessaires pour payer le terrain à EPORA.

Suite à la question posée, Madame le Maire informe que ce dossier a coûté près de 25 000€ pour la commune, sans parler du temps perdu et des complications administratives et des frais bancaires liés à la ligne de crédits ouverte à cet effet.

Motion de soutien à la filière vin et eau de vie de vin

A la demande de la sénatrice Nathalie Delattre et M. Philippe Huppé, député, tous 2 co-présidents de l'association nationale des élus de la Vigne et du Vin, la CCPBD soumet une motion de soutien à la filière Vigne et Vin Française, (suite au projet de loi du Président des Etats Unis) Madame le Maire en donne lecture et vous propose de soutenir cette action en faveur des viticulteurs français.

Cette motion est validée par 18 voix pour et 1 abstention.

Installation téléphonique bâtiments communaux

La commission développement numérique a bien avancé sur le projet de la téléphonie pour les bâtiments communaux. La nouvelle configuration technique mise en place va permettre de suivre les évolutions de technologies futures et de bénéficier d'une bonne qualité de service avec des baisses de coûts.

Pour la téléphonie l'investissement d'un autocom sera réalisé. Pour internet la mise en place d'un réseau fermé sera rendu possible grâce à l'utilisation du réseau de fibre installé pour les caméras. Ainsi à l'avenir un seul abonnement internet sera nécessaire à la mairie pour desservir les bâtiments publics.



La fibre

La fibre arrive sur notre commune. Les 1ères éligibilités vont commencer. Malgré tout nous avons constaté que l'entreprise en charge des conventionnements avec les copropriétaires n'a pas encore contacté toutes les personnes concernées. Pour rappel : à partir de 4 logements à la même adresse, SFR doit signer avec la copropriété une convention donnant l'autorisation d'accès au domaine privé pour poser les boîtiers de raccordement. C'est gratuit pour les propriétaires. Si vous avez à votre connaissance des propriétaires concernés, ils doivent rapidement faire le nécessaire.

Dans un 1^{er} temps SFR, opérateur qui a déployé le réseau, aura l'exclusivité de la commercialisation pendant 3 à 6 mois. C'est seulement après que les autres opérateurs pourront s'ils le souhaitent utiliser le réseau SFR.

Autostop

Un panneau signalant un point de rencontre pour les piétons souhaitant se rendre à la gare de Lozanne a été installé en face du garage Rivière. Il s'agit d'une décision de la commission transport de la CCBPD, plus de renseignements sur le fonctionnement de ce nouveau mode de déplacement sera diffusé prochainement

Questions diverses

Radio Val d'Azergues sollicite une subvention exceptionnelle pour de l'aide à l'équipement de la radio. Cette demande sera examinée en commission association.

Xavier Rollin souhaite faire part d'une situation qui l'a particulièrement choquée ; il n'a pas apprécié faire l'objet d'insultes que la part du N° 2 de la liste CIVRIEUX NOUS RASSEMBLE, suite à son soutien pour la liste du Maire actuel.

La séance est levée 21h45.